

ASSOCIATION DES JEUNES AMIS DES PERSONNES AGEES

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : EHPAD Château Vacquey

56 avenue Vacquet -33370 – SALLEBCEUF

(l' « **Association** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 7 octobre,

Les membres de l'Assemblée Générale de l'Association **ASSOCIATION DES JEUNES AMIS DES PERSONNES AGEES**, dont le siège social est sis 56, avenue Vacquey 33370 SALLEBCEUF, se sont réunis, au siège social de la Société DOMUSVI, sis 46-48 rue Carnot - 92150 SURESNES sur convocation de la Présidente.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque Membre Actif présent, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire. Plus de la moitié des Membres Actifs étant présents ou représentés, le quorum requis par les statuts est atteint et la séance peut valablement se tenir.

La présidence de séance est confiée à Madame Delphine MALLET (la « **Présidente** »).

La Présidente dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée générale :

- Les lettres de convocation ;
- Le projet de texte des résolutions ;
- Les statuts de l'Association ;
- Copie de la requête du 4 septembre 2025 déposée auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux ;
- Copie de l'ordonnance du 15 septembre 2025 du Tribunal judiciaire de Bordeaux ;
- Copie de la requête du 30 octobre 2025 déposée auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux ;
- Copie de l'ordonnance du 5 novembre 2025 du Tribunal judiciaire de Bordeaux ;
- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et du bureau pour leur gestion au cours de l'exercice 2024 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et du bureau pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est rappelé ensuite qu'en date du 4 septembre 2025, l'Association a déposé une requête auprès du Président du Tribunal judiciaire de Bordeaux, aux fins d'obtenir la prorogation du délai imparti pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Par une ordonnance en date du 15 septembre 2025, le Président du Tribunal judiciaire de Bordeaux a fait droit à ladite requête et a autorisé la prorogation sollicitée jusqu'au 31 octobre 2025.

Puis en date du 30 octobre 2025, l'Association a déposé une nouvelle requête auprès du Président du Tribunal judiciaire de Bordeaux, aux fins d'obtenir une prolongation du délai imparti pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Par une ordonnance en date du 5 novembre 2025, le Président du Tribunal judiciaire de Bordeaux a fait droit à ladite requête et a autorisé la prolongation du délai sollicité jusqu'au 31 décembre 2025.

Toutefois, à l'issue de l'expiration de ce délai au 31 décembre 2025, l'Association n'était toujours pas en mesure de tenir l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024, ceux-ci n'ayant pu être finalisés dans les délais requis.

Dans ce contexte, et d'un commun accord avec le Commissaire aux comptes, il a été décidé de procéder à l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 concomitamment avec ceux arrêtés au 31 décembre 2025, afin de permettre l'achèvement des diligences sur l'ensemble des comptes concernés et l'émission des rapports correspondants.

Puis la Présidente offre la parole aux membres.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les propositions de résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare approuver expressément les conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité) et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des résolutions qui suivent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide d'approuver lesdits comptes et d'affecter le résultat déficitaire de cet exercice s'élevant à - 483 896,34 euros en totalité au report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à - 837 100,37 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat du :

- 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 à Madame Delphine Mallet ;
- 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 à Monsieur Frédéric Hoepffner ;
- 1^{er} janvier 2024 au 10 juin 2024 à Monsieur Jean-Pascal Naud ;
- 10 juin 2024 au 31 décembre 2024 à Monsieur Maxime Guiho.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'approuver lesdits comptes et d'affecter le résultat déficitaire de cet exercice s'élevant à – 506 839,25 euros en totalité au report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à – 1 343 939,62 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat du :

- 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 à Madame Delphine Mallet ;
- 1^{er} janvier 2025 au 19 septembre 2025 à Monsieur Frédéric Hoepffner ;
- 20 septembre 2025 au 31 décembre 2025 à Monsieur Mathieu Fabre ;
- 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 à Monsieur Maxime Guiho.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO, La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense, 92044 Paris La Défense, afin d'effectuer auprès de la Préfecture de la Gironde les formalités à réaliser en exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le Secrétaire.

Signé par :

5281C20BC7D84A8...
La Présidente
Delphine MALLET

Signé par :

C800DB5AF3AD4E7...
Le Secrétaire
Mathieu FABRE

ETATS FINANCIERS

Société : L'Association des Jeunes Amis des Personnes Âgées (JAPA)

Forme juridique : Association

Siège social : 56 AVENUE DE VACQUEY 33370 SALLEBOEUF

SIREN : 321152936

Exercice comptable : 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Certifié conforme

Signé par :


5281C20BC7D84A8...

Sommaire

Sommaire.....	2
Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	7
Règles et méthodes comptables.....	7
Immobilisations.....	13
Amortissements.....	14
Variation des capitaux propres (2).....	15
Provisions.....	16
Etats des échéances des créances et des dettes.....	17
Impôt sur les bénéfices.....	18
Produits à recevoir.....	19
Charges à payer.....	20
Charges constatées d'avance.....	21
Sté comptes consolidés.....	22

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement (II)	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions,brevets et droits similaires	3 252,00	3 252,00	0,00	0,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL immobilisations incorporelles	3 252,00	3 252,00	0,00	0,00
Terrains	13 940,71	6 721,69	7 219,02	7 219,02
Constructions	108 134,20	26 486,09	81 648,11	55 462,59
Installations techniques, matériel	268 734,84	217 113,03	51 621,81	69 207,58
Autres immobilisations corporelles	628 419,08	617 639,47	10 779,61	17 759,77
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	581,00	0,00	581,00	23 589,39
TOTAL immobilisations corporelles	1 019 809,83	867 960,28	151 849,55	173 238,35
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	7 881,83	0,00	7 881,83	7 881,83
Créances rattachées à des participations	15 341,75	0,00	15 341,75	15 341,75
Autres titres immobilisés	6 633,75	0,00	6 633,75	6 633,75
Prêts	4 326,00	0,00	4 326,00	5 126,00
Autres immobilisations financières	22 800,85	0,00	22 800,85	22 800,85
TOTAL immobilisations financières	56 984,18	0,00	56 984,18	57 784,18
Total Actif Immobilisé (III)	1 080 046,01	871 212,28	208 833,73	231 022,53
Matières premières, approvisionnements	17 241,00	0,00	17 241,00	6 898,63
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production de services	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	3 818,78
TOTAL Stock et en cours	17 241,00	0,00	17 241,00	10 717,41
Clients et comptes rattachés	12 072,64	0,00	12 072,64	1 314,76
Autres créances	415 049,61	0,00	415 049,61	454 664,42
Charges constatées d'avance	2 918,47	0,00	2 918,47	2 051,72
Capital souscrit et appelé, non versé	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL Créances	430 040,72	0,00	430 040,72	458 030,90
Actions propres	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	62 075,78	0,00	62 075,78	13 961,24
TOTAL Valeurs mobilières de placement	62 075,78	0,00	62 075,78	13 961,24
Total Actif Circulant (IV)	509 357,50	0,00	509 357,50	482 709,55
Frais d'émission d'emprunt (V)	0,00		0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0,00		0,00	0,00
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation (VII)	0,00		0,00	0,00
Total Général (I à VII)	1 589 403,51	871 212,28	718 191,23	713 732,08

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	0,00	0,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserve légale	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées	0,00	0,00
Autres réserves	88 195,93	88 195,93
TOTAL Réserves	88 195,93	88 195,93
Report à nouveau	-837 100,37	-353 204,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-506 839,25	-483 896,34
Subventions d'investissement	30 087,37	31 868,77
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-1 225 656,32	-717 035,67
Provisions pour risques	40 996,86	47 632,15
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	40 996,86	47 632,15
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	590,38	50,00
Emprunts et dettes financières divers	54 031,60	51 791,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 888,54	638,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	706 594,56	219 257,30
Dettes fiscales et sociales	339 348,71	364 089,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 237,08	486,02
Instrument financier à terme	0,00	0,00
Autres dettes	790 341,82	736 823,44
Produits constatés d'avance	4 818,00	10 000,00
TOTAL DETTES (III)	1 902 850,69	1 383 135,60
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (IV)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à IV)	718 191,23	713 732,08

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	424,08	0,00	424,08	318,46
Production vendue biens	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue services	2 391 025,62	0,00	2 391 025,62	2 481 300,67
Chiffres d'affaires nets	2 391 449,70	0,00	2 391 449,70	2 481 619,13
Production stockée			0,00	0,00
Production immobilisée			7 305,00	0,00
Subventions d'exploitation			4 523,72	0,00
Reprises sur amortissements et provisions			13 302,84	79 624,13
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			0,00	0,00
Autres produits			153,44	14 616,39
Total des produits d'exploitation (I)			2 416 734,70	2 575 859,65
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			284,93	42,60
Variation de stock (marchandises)			0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			9 734,44	15 827,55
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-10 342,37	118,88
Autres achats et charges externes			1 116 693,93	1 007 679,56
Impôts, taxes et versements assimilés			79 168,71	115 060,43
Salaires et traitements			1 223 370,68	1 261 135,54
Cotisations sociales			466 671,24	454 499,88
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	51 288,51	53 052,51
		Dotations aux dépréciations	0,00	0,00
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations	0,00	6 000,00
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	17 632,15
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			0,00	0,00
Autres charges			1 087,26	1 291,24
Total des charges d'exploitation (II)			2 937 957,33	2 932 340,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-521 222,63	-356 480,69
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,00	0,00
Produits financiers de participations			14 899,45	17 846,89
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			0,00	0,00
Reprises sur dépréciations			0,00	0,00
Différences positives de change			0,00	0,00
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			0,00	0,00
Produits de cessions d'immobilisations financières			0,00	0,00
Total des produits financiers (V)			14 899,45	17 846,89
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			516,07	819,01
Différences négatives de change			0,00	0,00
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des charges financières (VI)			516,07	819,01
RÉSULTAT FINANCIER			14 383,38	17 027,88
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-506 839,25	-339 452,81

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (VII)	0,00	2 955,20
Charges exceptionnelles (VIII)	0,00	147 398,73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0,00	-144 443,53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 431 634,15	2 596 661,74
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 938 473,40	3 080 558,08
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-506 839,25	-483 896,34

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

1 - Objet et moyens de la mission sociale

L'association a pour objet :

- l'étude des problèmes que posent l'hébergement et les soins des personnes âgées peu ou largement dépendantes
- la gestion de résidences, maisons de retraite, foyer-logement qui hébergent ces catégories de
- la gestion des services de soins assurés à ces personnes
- l'étude de tous problèmes relevant de l'activité sanitaire et médico-sociale
- la gestion d'établissements sanitaires
- la formation professionnelle et la formation permanente des personnels non médicaux travaillant dans les établissements sanitaires médico-sociaux.

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres, actifs et bienfaiteurs,
- des subventions qui pourraient lui être accordées par les collectivités ou les entreprises,
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies,
- des produits, dons ou souscriptions éventuelles,
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

1.2 - Évènements postérieurs à la clôture.

Depuis la clôture de l'exercice 2025 et à la suite de l'Accord, l'Association a signé, en date du 21 janvier 2026, un protocole de cession de fonds de commerce sous condition suspensive avec la société CHATEAU VACQUEY, s'inscrivant dans le cadre du projet de transfert d'activité.

L'association a reçu en date du 22 juillet 2026, l'arrêté actant le transfert effectif de l'autorisation au nom de la société CHATEAU VACQUEY.

Au terme d'un acte de cession de fonds de commerce conclu le 31 août 2026, l'association a cédé à la société Chateau Vacquey les éléments nécessaires à l'exploitation de son fonds de commerce.

La réalisation de ces opérations aura un impact significatif sur l'activité et les résultats de l'association.

2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de la Fondation sont établis et arrêtés conformément à la réglementation comptable française en vigueur, et notamment aux dispositions des règlements suivants :

- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général ;
- Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers) ;
- Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morale de droit privé à but non lucratif ;
- Règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 précité.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et se termine le 31/12/25. Il a une durée de 12 mois.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les fonds de commerce étant des actifs d'une durée d'utilisation indéterminable, ils ne sont pas amortis conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable mais font l'objet d'un test de dépréciation.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon la nature des biens et leurs durées de vie prévue, à savoir :

- | | | |
|--------------------------------------|---------------|------------|
| - constructions | => 20 ans | - Linéaire |
| - matériels industriels | => 3 à 5 ans | - Linéaire |
| - autres immobilisations corporelles | => 2 à 10 ans | - Linéaire |

Eu égard à leur caractère non significatif, la méthode de décomposition par composants des immeubles n'a pas été mise en œuvre.

2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'inventaire de la quote-part de capitaux propres détenue est inférieure à la valeur brute, une dépréciation peut être constatée pour le montant de la différence et en fonction des perspectives de rentabilité.

2.4 - Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

Lorsque la valeur brute des stocks est inférieure à la valeur de réalisation, une provision pour dépréciation, égale à la différence, est constatée.

2.5 - Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, d'une provision soit par rapport à un contexte litigieux soit en fonction de l'ancienneté de la créance.

2.6 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au titre de l'exercice, aucune dotation n'a été constatée.

2.6.1 Provisions règlementées

Néant

2.7 – Frais Emission Emprunts

Néant

2.8 - Ressources

Les ressources comprennent essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents quelle que soit l'origine du règlement. Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Les dotations reçues au titre des conventions tripartites constituent un élément de chiffre d'affaires.

3 - Changements de méthode

3.1 - Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2 - Changement de méthode de présentation

Les changements de méthode comptable induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, ont été appliqués à compter du 1er janvier 2025 avec un effet prospectif.

Les principaux impacts dans les comptes 2025 de la société sont :

- Suppression de la technique du transfert de charge avec une comptabilisation des flux associés dans les comptes dédiés (6491 pour les remboursements formation et prévoyance, en 6419 pour les avantages en nature et en 7587 pour les remboursements sinistres assurance)
- Application de la nouvelle définition du résultat exceptionnel
 - Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées et les produits de cession sont respectivement comptabilisés dans les 657 et 757 et rentrent dans la composition du résultat d'exploitation.
 - La reprise au résultat des quotes parts de subventions d'investissement est constatée dans un compte 747 et rentrent dans la composition du résultat d'exploitation.
 - Les amendes et pénalités sont comptabilisés dans le compte 658400 conformément au règlement.

Les principaux impacts de présentation pour les comptes 2024 :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels sur les 2 lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles" (sans réapprécier leurs qualifications en tant que produits exceptionnels/charges exceptionnelles).
- Les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions", rattaché au résultat d'exploitation
- Les transferts de charges financières sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions", rattaché au résultat financier

4 - Informations complémentaires

4.1 - Intégration fiscale

Néant

4.2 - Engagements en matière de départ à la retraite

Conformément à l'option qui est laissée par le Code de commerce, l'entité a choisi de ne pas provisionner les engagements de retraite et avantages similaires.

Hypothèses Actuarielles :

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation à l'ouverture : 3.38%
- taux d'actualisation à la clôture : 3,79%

- conditions de départ : Les hypothèses relatives à l'âge de départ à la retraite tiennent compte du recul de l'âge légal de départ à la retraite, induit par la Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale du 14 avril 2023.
Les hypothèses d'âge de départ en retraite pour toutes les entités du Groupe, sont les suivantes :
 - 67 ans pour les cadres
 - 64 ans pour les non-cadres
- droit acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2025 à 61 297 €,

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux et figure dans les engagements financiers. Le montant est calculé en application de la méthode rétrospective.

4.3 - Autres engagements

Engagements donnés :
Néant

Engagements reçus :
Néant

4.4 - Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant

4.5 - Dividendes

Au cours de l'exercice 2025, l'entité n'a pas procédé au versement d'un dividende.

5. Effectifs

L'effectif moyen employé sur l'exercice 2025 s'établit à 28 contre 38 sur l'exercice 2024.

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			5 046	0	0
Terrains			13 941	0	0
Constructions	Sur sol propre		0	0	0
	Sur sol d'autrui		18 606	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		54 525	23 589	11 414
Installations techniques, matériel et outillage industriels			254 495	0	15 865
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		608 145	0	0
	Matériel de transport		0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique		22 024	0	2 040
	Emballages récupérables et divers		0	0	0
Immobilisations corporelles en cours			23 589	0	581
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			995 324	23 589	29 900
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			23 224	0	0
Autres titres immobilisés			6 634	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			27 927	0	0
TOTAL (IV)			57 784	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1 058 154	23 589	29 900

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	1 794	3 252	0
Terrains		0	0	13 941	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	18 606	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	89 529	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	1 624	268 735	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements,	0	3 789	604 355	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	24 064	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		23 589	0	581	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		23 589	5 414	1 019 810	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	23 224	0
Autres titres immobilisés		0	0	6 634	0
Prêts et autres immobilisations financières		800	0	27 127	0
TOTAL (IV)		800	0	56 984	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		24 389	7 208	1 080 046	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		5 046	0	1 794	3 252		
Terrains		6 722	0	0	6 722		
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0		
	Sur sol d'autrui	4 402	1 861	0	6 262		
	Installations générales, agencements	13 267	6 957	0	20 224		
Installations techniques, matériels et outillages		185 287	33 450	1 624	217 113		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	590 442	8 572	3 789	595 225		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 967	448	0	22 415		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		822 085	51 289	5 414	867 960		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		827 131	51 289	7 208	871 212		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	0						0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0						0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	0						0
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	88 196						88 196
Report à nouveau	-353 204						-353 204
Résultat de l'exercice	-483 896	-506 839	-483 896				-506 839
Subventions d'investissement	31 869	1 452	3 234				30 087
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-717 036	-505 387	-480 663	0	0	0	-741 760

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice	Partie utilisée	Partie non utilisée
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0		
Provisions investissements	0	0	0	0		
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0		
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0		
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0		
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0		
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0		
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0		
Autres provisions réglementées	0	0	0	0		
TOTAL (I)	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litige	47 632	0	6 635	40 997	6 635	
Provisions pour garanties	0	0	0	0		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0		
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0		
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0		
Provisions pour pensions	0	0	0	0		
Provisions pour impôts	0	0	0	0		
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0		
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0		
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0		
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0		
TOTAL (II)	47 632	0	6 635	40 997	6 635	0
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0		
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0		
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0		
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0		
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0		
Provisions sur stocks	0	0	0	0		
Provisions sur comptes clients	6 668	0	6 668	0		
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0		
TOTAL (III)	6 668	0	6 668	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	54 300	0	13 303	40 997	6 635	0
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	13 303			
Dont dotations et reprises financières		0	0			
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0			
dépréciations des titres mis en équivalence				0		

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				15 342	0	15 342	
Prêts				4 326	0	4 326	
Autres immos financières				22 801	0	22 801	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				42 469	0	42 469	
Clients douteux ou litigieux				0	0	0	
Autres créances				12 073	12 073	0	
Créances représentatives de titres prêtés				0	0	0	
Personnel et comptes rattachés				19 415	19 415	0	
Securité sociale et autres organismes sociaux				7 998	7 998	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée			59 116	59 116	0	
	Autres impôts			0	0	0	
	Etat - divers			149	149	0	
Groupes et associés				317 844	317 844	0	
Débiteurs divers				10 528	10 528	0	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				427 122	427 122	0	
Charges constatées d'avance				2 918	2 918	0	
TOTAL DES CREANCES				472 509	430 041	42 469	
Prêts accordés en cours d'exercice				0			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				0			
Prêts et avances consentis aux associés				0			
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				0	0	0	0
Autres emprunts obligataires				0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				590	590	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers				54 032	54 032	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés				706 595	706 595	0	0
Personnel et comptes rattachés				82 306	82 306	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				246 920	246 920	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée			0	0	0	0
	Obligations cautionnées			0	0	0	0
	Autres impôts			10 123	10 123	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				1 237	1 237	0	0
Groupes et associés				0	0	0	0
Autres dettes				796 230	796 230	0	0
Dette représentative de titres empruntés				0	0	0	0
Produits constatés d'avance				4 818	4 818	0	0
TOTAL DES DETTES				1 902 851	1 902 851	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice				0			

Impôts sur les bénéfices

Hors intégration fiscale

Le résultat fiscal de la société mentionné sur le 2058 A étant négatif pour 506 294 €, il n'y a aucune charge d'impôt courant de comptabilisé.

A la clôture, le stock de déficit mentionné sur le 2058 B est de 1 513 863 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOCATION BOUTEILLE 24.09.2025 - 23.09.2026	200	0	0
ECOLAB 31.08.2025 - 30.08.2026	2 052	0	0
QUIETALIS 01.07.2025 - 30.06.2026	512	0	0
FILHET ALLARD 01.01.2026 - 31.12.2026	155	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	2 918	0	0

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social	Forme Juridique	Capital	% de détentio
Colombe Holding - 46-48 Rue Carnot - 92150 Suresnes	SAS	745 880 284 €	100%

L'Association des Jeunes Amis des Personnes Âgées (JAPA)

Association

56 AVENUE DE VACQUEY 33370 SALLEBOEUF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'Association des Jeunes Amis des Personnes Âgées (JAPA)

Association

56 AVENUE DE VACQUEY 33370 SALLEBOEUF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association l'Association des Jeunes Amis des Personnes Âgées (JAPA)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'Association des Jeunes Amis des Personnes Âgées (JAPA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d’émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 décrit dans la note 2 de l’annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 octobre 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Alexis Levasseur

Alexis LEVASSEUR

ETATS FINANCIERS

Société : L'Association des Jeunes Amis des Personnes Âgées (JAPA)

Forme juridique : Association

Siège social : 56 AVENUE DE VACQUEY 33370 SALLEBOEUF

SIREN : 321152936

Exercice comptable : 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Sommaire

Sommaire.....	2
Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	7
Règles et méthodes comptables.....	7
Immobilisations.....	13
Amortissements.....	14
Variation des capitaux propres (2).....	15
Provisions.....	16
Etats des échéances des créances et des dettes.....	17
Impôt sur les bénéfices.....	18
Produits à recevoir.....	19
Charges à payer.....	20
Charges constatées d'avance.....	21
Sté comptes consolidés.....	22

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement (II)	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets et droits similaires	3 252,00	3 252,00	0,00	0,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL immobilisations incorporelles	3 252,00	3 252,00	0,00	0,00
Terrains	13 940,71	6 721,69	7 219,02	7 219,02
Constructions	108 134,20	26 486,09	81 648,11	55 462,59
Installations techniques, matériel	268 734,84	217 113,03	51 621,81	69 207,58
Autres immobilisations corporelles	628 419,08	617 639,47	10 779,61	17 759,77
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	581,00	0,00	581,00	23 589,39
TOTAL immobilisations corporelles	1 019 809,83	867 960,28	151 849,55	173 238,35
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	7 881,83	0,00	7 881,83	7 881,83
Créances rattachées à des participations	15 341,75	0,00	15 341,75	15 341,75
Autres titres immobilisés	6 633,75	0,00	6 633,75	6 633,75
Prêts	4 326,00	0,00	4 326,00	5 126,00
Autres immobilisations financières	22 800,85	0,00	22 800,85	22 800,85
TOTAL immobilisations financières	56 984,18	0,00	56 984,18	57 784,18
Total Actif Immobilisé (III)	1 080 046,01	871 212,28	208 833,73	231 022,53
Matières premières, approvisionnements	17 241,00	0,00	17 241,00	6 898,63
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production de services	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	3 818,78
TOTAL Stock et en cours	17 241,00	0,00	17 241,00	10 717,41
Clients et comptes rattachés	12 072,64	0,00	12 072,64	1 314,76
Autres créances	415 049,61	0,00	415 049,61	454 664,42
Charges constatées d'avance	2 918,47	0,00	2 918,47	2 051,72
Capital souscrit et appelé, non versé	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL Créances	430 040,72	0,00	430 040,72	458 030,90
Actions propres	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	62 075,78	0,00	62 075,78	13 961,24
TOTAL Valeurs mobilières de placement	62 075,78	0,00	62 075,78	13 961,24
Total Actif Circulant (IV)	509 357,50	0,00	509 357,50	482 709,55
Frais d'émission d'emprunt (V)	0,00		0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0,00		0,00	0,00
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation (VII)	0,00		0,00	0,00
Total Général (I à VII)	1 589 403,51	871 212,28	718 191,23	713 732,08

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	0,00	0,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserve légale	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées	0,00	0,00
Autres réserves	88 195,93	88 195,93
TOTAL Réserves	88 195,93	88 195,93
Report à nouveau	-837 100,37	-353 204,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-506 839,25	-483 896,34
Subventions d'investissement	30 087,37	31 868,77
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-1 225 656,32	-717 035,67
Provisions pour risques	40 996,86	47 632,15
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	40 996,86	47 632,15
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	590,38	50,00
Emprunts et dettes financières divers	54 031,60	51 791,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 888,54	638,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	706 594,56	219 257,30
Dettes fiscales et sociales	339 348,71	364 089,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 237,08	486,02
Instrument financier à terme	0,00	0,00
Autres dettes	790 341,82	736 823,44
Produits constatés d'avance	4 818,00	10 000,00
TOTAL DETTES (III)	1 902 850,69	1 383 135,60
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (IV)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à IV)	718 191,23	713 732,08

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	424,08	0,00	424,08	318,46
Production vendue biens	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue services	2 391 025,62	0,00	2 391 025,62	2 481 300,67
Chiffres d'affaires nets	2 391 449,70	0,00	2 391 449,70	2 481 619,13
Production stockée			0,00	0,00
Production immobilisée			7 305,00	0,00
Subventions d'exploitation			4 523,72	0,00
Reprises sur amortissements et provisions			13 302,84	79 624,13
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			0,00	0,00
Autres produits			153,44	14 616,39
Total des produits d'exploitation (I)			2 416 734,70	2 575 859,65
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			284,93	42,60
Variation de stock (marchandises)			0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			9 734,44	15 827,55
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-10 342,37	118,88
Autres achats et charges externes			1 116 693,93	1 007 679,56
Impôts, taxes et versements assimilés			79 168,71	115 060,43
Salaires et traitements			1 223 370,68	1 261 135,54
Cotisations sociales			466 671,24	454 499,88
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	51 288,51	53 052,51
		Dotations aux dépréciations	0,00	0,00
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations	0,00	6 000,00
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	17 632,15
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			0,00	0,00
Autres charges			1 087,26	1 291,24
Total des charges d'exploitation (II)			2 937 957,33	2 932 340,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-521 222,63	-356 480,69
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,00	0,00
Produits financiers de participations			14 899,45	17 846,89
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			0,00	0,00
Reprises sur dépréciations			0,00	0,00
Différences positives de change			0,00	0,00
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			0,00	0,00
Produits de cessions d'immobilisations financières			0,00	0,00
Total des produits financiers (V)			14 899,45	17 846,89
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées			516,07	819,01
Différences négatives de change			0,00	0,00
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Total des charges financières (VI)			516,07	819,01
RÉSULTAT FINANCIER			14 383,38	17 027,88
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-506 839,25	-339 452,81

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (VII)	0,00	2 955,20
Charges exceptionnelles (VIII)	0,00	147 398,73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0,00	-144 443,53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 431 634,15	2 596 661,74
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 938 473,40	3 080 558,08
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-506 839,25	-483 896,34

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

1 - Objet et moyens de la mission sociale

L'association a pour objet :

- l'étude des problèmes que posent l'hébergement et les soins des personnes âgées peu ou largement dépendantes
- la gestion de résidences, maisons de retraite, foyer-logement qui hébergent ces catégories de
- la gestion des services de soins assurés à ces personnes
- l'étude de tous problèmes relevant de l'activité sanitaire et médico-sociale
- la gestion d'établissements sanitaires
- la formation professionnelle et la formation permanente des personnels non médicaux travaillant dans les établissements sanitaires médico-sociaux.

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres, actifs et bienfaiteurs,
- des subventions qui pourraient lui être accordées par les collectivités ou les entreprises,
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies,
- des produits, dons ou souscriptions éventuelles,
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

1.2 - Événements postérieurs à la clôture.

Depuis la clôture de l'exercice 2025 et à la suite de l'Accord, l'Association a signé, en date du 21 janvier 2026, un protocole de cession de fonds de commerce sous condition suspensive avec la société CHATEAU VACQUEY, s'inscrivant dans le cadre du projet de transfert d'activité.

L'association a reçu en date du 22 juillet 2026, l'arrêté actant le transfert effectif de l'autorisation au nom de la société CHATEAU VACQUEY.

Au terme d'un acte de cession de fonds de commerce conclu le 31 août 2026, l'association a cédé à la société Chateau Vacquey les éléments nécessaires à l'exploitation de son fonds de commerce.

La réalisation de ces opérations aura un impact significatif sur l'activité et les résultats de l'association.

2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de la Fondation sont établis et arrêtés conformément à la réglementation comptable française en vigueur, et notamment aux dispositions des règlements suivants :

- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général ;
- Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers) ;
- Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morale de droit privé à but non lucratif ;
- Règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 précité.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et se termine le 31/12/25. Il a une durée de 12 mois.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les fonds de commerce étant des actifs d'une durée d'utilisation indéterminable, ils ne sont pas amortis conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable mais font l'objet d'un test de dépréciation.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon la nature des biens et leurs durées de vie prévue, à savoir :

- | | | |
|--------------------------------------|---------------|------------|
| - constructions | => 20 ans | - Linéaire |
| - matériels industriels | => 3 à 5 ans | - Linéaire |
| - autres immobilisations corporelles | => 2 à 10 ans | - Linéaire |

Eu égard à leur caractère non significatif, la méthode de décomposition par composants des immeubles n'a pas été mise en œuvre.

2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'inventaire de la quote-part de capitaux propres détenue est inférieure à la valeur brute, une dépréciation peut être constatée pour le montant de la différence et en fonction des perspectives de rentabilité.

2.4 - Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

Lorsque la valeur brute des stocks est inférieure à la valeur de réalisation, une provision pour dépréciation, égale à la différence, est constatée.

2.5 - Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, d'une provision soit par rapport à un contexte litigieux soit en fonction de l'ancienneté de la créance.

2.6 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au titre de l'exercice, aucune dotation n'a été constatée.

2.6.1 Provisions règlementées

Néant

2.7 – Frais Emission Emprunts

Néant

2.8 - Ressources

Les ressources comprennent essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents quelle que soit l'origine du règlement. Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Les dotations reçues au titre des conventions tripartites constituent un élément de chiffre d'affaires.

3 - Changements de méthode

3.1 - Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2 - Changement de méthode de présentation

Les changements de méthode comptable induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, ont été appliqués à compter du 1er janvier 2025 avec un effet prospectif.

Les principaux impacts dans les comptes 2025 de la société sont :

- Suppression de la technique du transfert de charge avec une comptabilisation des flux associés dans les comptes dédiés (6491 pour les remboursements formation et prévoyance, en 6419 pour les avantages en nature et en 7587 pour les remboursements sinistres assurance)
- Application de la nouvelle définition du résultat exceptionnel
 - Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées et les produits de cession sont respectivement comptabilisés dans les 657 et 757 et rentrent dans la composition du résultat d'exploitation.
 - La reprise au résultat des quotes parts de subventions d'investissement est constatée dans un compte 747 et rentrent dans la composition du résultat d'exploitation.
 - Les amendes et pénalités sont comptabilisés dans le compte 658400 conformément au règlement.

Les principaux impacts de présentation pour les comptes 2024 :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels sur les 2 lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles" (sans réapprécier leurs qualifications en tant que produits exceptionnels/charges exceptionnelles).
- Les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions", rattaché au résultat d'exploitation
- Les transferts de charges financières sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions", rattaché au résultat financier

4 - Informations complémentaires

4.1 - Intégration fiscale

Néant

4.2 - Engagements en matière de départ à la retraite

Conformément à l'option qui est laissée par le Code de commerce, l'entité a choisi de ne pas provisionner les engagements de retraite et avantages similaires.

Hypothèses Actuarielles :

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation à l'ouverture : 3,38%
- taux d'actualisation à la clôture : 3,79%

- conditions de départ : Les hypothèses relatives à l'âge de départ à la retraite tiennent compte du recul de l'âge légal de départ à la retraite, induit par la Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale du 14 avril 2023.
Les hypothèses d'âge de départ en retraite pour toutes les entités du Groupe, sont les suivantes :
 - 67 ans pour les cadres
 - 64 ans pour les non-cadres
- droit acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2025 à 61 297 €,

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux et figure dans les engagements financiers. Le montant est calculé en application de la méthode rétrospective.

4.3 - Autres engagements

Engagements donnés :
Néant

Engagements reçus :
Néant

4.4 - Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant

4.5 - Dividendes

Au cours de l'exercice 2025, l'entité n'a pas procédé au versement d'un dividende.

5. Effectifs

L'effectif moyen employé sur l'exercice 2025 s'établit à 28 contre 38 sur l'exercice 2024.

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			5 046	0	0
Terrains			13 941	0	0
Constructions	Sur sol propre		0	0	0
	Sur sol d'autrui		18 606	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		54 525	23 589	11 414
Installations techniques, matériel et outillage industriels			254 495	0	15 865
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		608 145	0	0
	Matériel de transport		0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique		22 024	0	2 040
	Emballages récupérables et divers		0	0	0
Immobilisations corporelles en cours			23 589	0	581
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			995 324	23 589	29 900
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			23 224	0	0
Autres titres immobilisés			6 634	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			27 927	0	0
TOTAL (IV)			57 784	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1 058 154	23 589	29 900

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	1 794	3 252	0
Terrains		0	0	13 941	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	18 606	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	89 529	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	1 624	268 735	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements,	0	3 789	604 355	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	24 064	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		23 589	0	581	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		23 589	5 414	1 019 810	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	23 224	0
Autres titres immobilisés		0	0	6 634	0
Prêts et autres immobilisations financières		800	0	27 127	0
TOTAL (IV)		800	0	56 984	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		24 389	7 208	1 080 046	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		5 046	0	1 794	3 252		
Terrains		6 722	0	0	6 722		
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0		
	Sur sol d'autrui	4 402	1 861	0	6 262		
	Installations générales, agencements	13 267	6 957	0	20 224		
Installations techniques, matériels et outillages		185 287	33 450	1 624	217 113		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	590 442	8 572	3 789	595 225		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 967	448	0	22 415		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		822 085	51 289	5 414	867 960		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		827 131	51 289	7 208	871 212		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	0						0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0						0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	0						0
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	88 196						88 196
Report à nouveau	-353 204						-353 204
Résultat de l'exercice	-483 896	-506 839	-483 896				-506 839
Subventions d'investissement	31 869	1 452	3 234				30 087
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-717 036	-505 387	-480 663	0	0	0	-741 760

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice	Partie utilisée	Partie non utilisée
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0		
Provisions investissements	0	0	0	0		
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0		
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0		
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0		
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0		
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0		
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0		
Autres provisions réglementées	0	0	0	0		
TOTAL (I)	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litige	47 632	0	6 635	40 997	6 635	
Provisions pour garanties	0	0	0	0		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0		
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0		
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0		
Provisions pour pensions	0	0	0	0		
Provisions pour impôts	0	0	0	0		
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0		
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0		
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0		
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0		
TOTAL (II)	47 632	0	6 635	40 997	6 635	0
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0		
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0		
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0		
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0		
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0		
Provisions sur stocks	0	0	0	0		
Provisions sur comptes clients	6 668	0	6 668	0		
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0		
TOTAL (III)	6 668	0	6 668	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	54 300	0	13 303	40 997	6 635	0
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	13 303			
Dont dotations et reprises financières		0	0			
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0			
dépréciations des titres mis en équivalence				0		

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				15 342	0	15 342	
Prêts				4 326	0	4 326	
Autres immos financières				22 801	0	22 801	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				42 469	0	42 469	
Clients douteux ou litigieux				0	0	0	
Autres créances				12 073	12 073	0	
Créances représentatives de titres prêtés				0	0	0	
Personnel et comptes rattachés				19 415	19 415	0	
Securité sociale et autres organismes sociaux				7 998	7 998	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée			59 116	59 116	0	
	Autres impôts			0	0	0	
	Etat - divers			149	149	0	
Groupes et associés				317 844	317 844	0	
Débiteurs divers				10 528	10 528	0	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				427 122	427 122	0	
Charges constatées d'avance				2 918	2 918	0	
TOTAL DES CREANCES				472 509	430 041	42 469	
Prêts accordés en cours d'exercice				0			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				0			
Prêts et avances consentis aux associés				0			
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				0	0	0	0
Autres emprunts obligataires				0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				590	590	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers				54 032	54 032	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés				706 595	706 595	0	0
Personnel et comptes rattachés				82 306	82 306	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				246 920	246 920	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée			0	0	0	0
	Obligations cautionnées			0	0	0	0
	Autres impôts			10 123	10 123	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				1 237	1 237	0	0
Groupes et associés				0	0	0	0
Autres dettes				796 230	796 230	0	0
Dette représentative de titres empruntés				0	0	0	0
Produits constatés d'avance				4 818	4 818	0	0
TOTAL DES DETTES				1 902 851	1 902 851	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice				0			

Impôts sur les bénéfices

Hors intégration fiscale

Le résultat fiscal de la société mentionné sur le 2058 A étant négatif pour 506 294 €, il n'y a aucune charge d'impôt courant de comptabilisé.

A la clôture, le stock de déficit mentionné sur le 2058 B est de 1 513 863 €

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
INTRT CPTE CRT DEB.	14 886
ORG.SOC.PDTS À RECEV.	7 998
CVAE	149
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
TOTAL	23 033

Charges à payer

Charges à payer	Montant
INDEM.JOUR.PRÉV.	5 258
FNP FRS EXPLOITATION	44 056
PROVISIONS CONGÉS PAYÉS DÉDUCTIBLE	79 147
PROVISIONS POUR INDEMNITÉS CDD	294
PROV.CH.SOC.CONGÉS PAYÉS DÉDUCTIBLES	27 702
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 058
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 125
PROV.CH.SOC.INDEMNITÉS CDD	103
PROVISION CH.FISC./CONGÉS PAYÉS DÉDUCTIBLE	3 957
PROVISION CH.FISCALES/INDEMNITÉS CDD	15
TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETE	445
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
TOTAL	165 160

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOCATION BOUTEILLE 24.09.2025 - 23.09.2026	200	0	0
ECOLAB 31.08.2025 - 30.08.2026	2 052	0	0
QUIETALIS 01.07.2025 - 30.06.2026	512	0	0
FILHEI ALLARD 01.01.2026 - 31.12.2026	155	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	2 918	0	0

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social	Forme Juridique	Capital	% de détentio
Colombe Holding - 46-48 Rue Carnot - 92150 Suresnes	SAS	745 880 284 €	100%